



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

18 février 2021

Lancement de la concertation publique autour de la création d'un demi-échangeur à Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye sur l'A64

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et VINCI Autoroutes, Maître d'ouvrage du projet, organisent une concertation publique portant sur le projet de création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A64, à hauteur des communes de Carresse-Cassaber et Sorde-l'Abbaye. Cette concertation va se dérouler entre le lundi 22 février 2021 et le lundi 22 mars 2021. Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités ont été fixées par arrêté préfectoral et, compte-tenu du contexte sanitaire, ont été adaptées pour permettre à chacun de s'exprimer sur les objectifs du projet, les scénarios d'aménagement envisagés et leur comparaison selon leurs conditions d'intégration dans le territoire ainsi que sur les modalités d'information du public actuelles à venir.

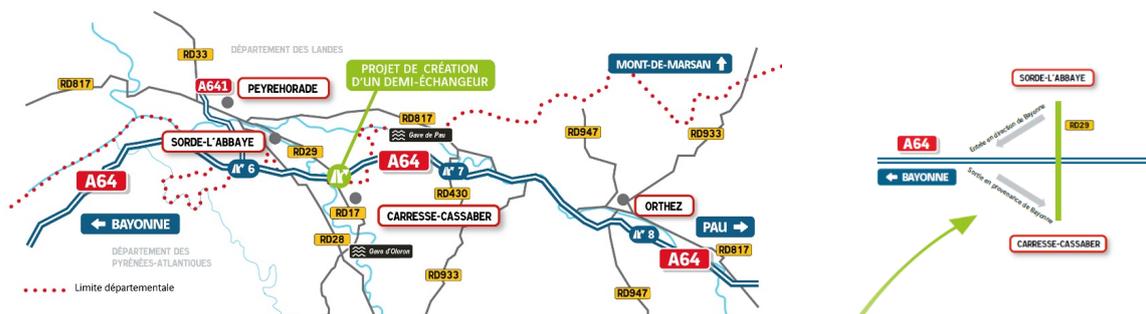
Le projet

Localisation

Le projet consiste à créer un demi-échangeur, c'est-à-dire deux bretelles pour sortir ou entrer sur l'autoroute A64 depuis et vers Bayonne. Situé au carrefour des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, entre l'échangeur de Peyrehorade (n°6) et celui de Sallies-de-Béarn (n°7), il se déploie sur le territoire des communes de Carresse-Cassaber et de Sorde-l'Abbaye.

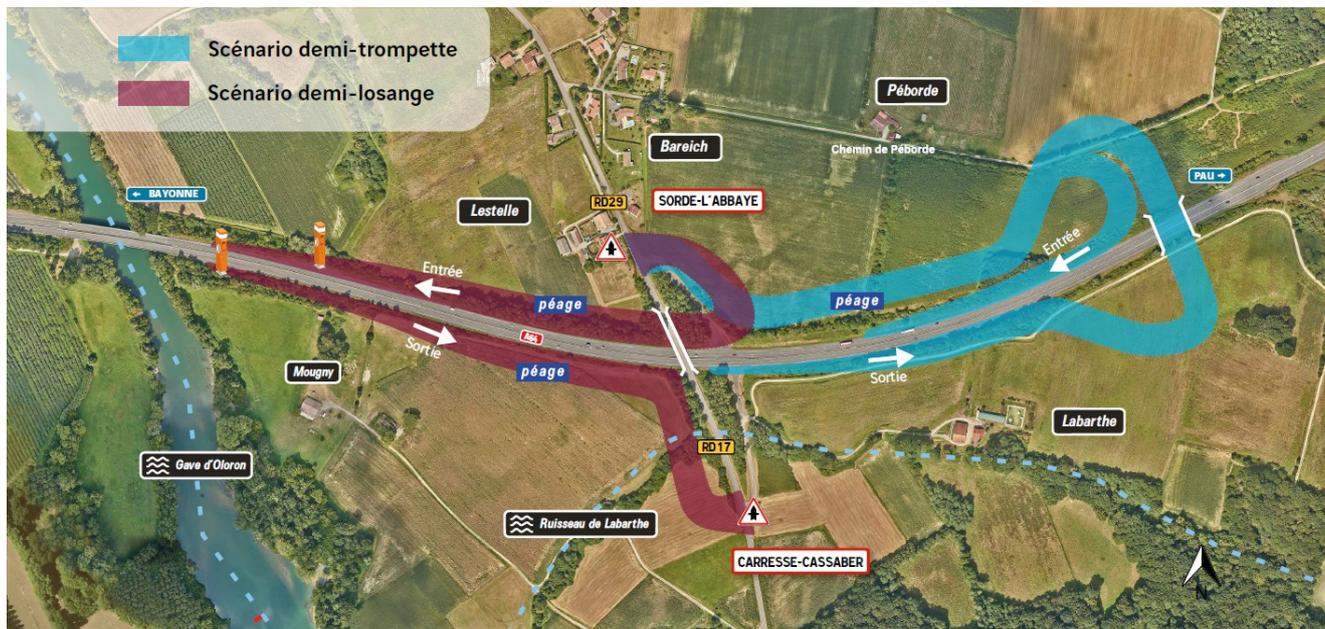
Le demi-échangeur poursuit **trois objectifs** essentiels :

- faciliter l'accès à l'autoroute A64 depuis et vers Bayonne ;
- améliorer la sécurité et le cadre de vie ;
- soutenir l'attractivité des territoires.



Scénarios d'aménagement

Les études approfondies ont permis d'identifier et de comparer deux scénarios aussi bien en termes de géométrie que d'intégration dans l'environnement. Ils sont situés à l'est ou à l'ouest de la RD29.



Financement

Les départements des Pyrénées-Atlantiques et les Landes, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et celle du Béarn des Gaves, les sociétés Dragages du Pont de Lescar et CEMEX, l'État et VINCI Autoroutes se sont mobilisés collectivement pour intégrer cette opération au Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), un dispositif conçu pour cofinancer des projets visant à améliorer la desserte des territoires validé par l'État (décret du 8 novembre 2018).

Les objectifs de la concertation publique

La concertation publique est un processus d'information et de dialogue continu qui s'organise tout au long des études et implique les acteurs institutionnels du territoire (collectivités, administrations, les acteurs économiques, chambres consulaires, associations...) et les personnes directement concernées (riverains, exploitants agricoles, propriétaires...).

La présente concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par le Maître d'ouvrage dans l'objectif de contribuer à la réalisation du projet.

Un dispositif de concertation adapté à l'état d'urgence sanitaire

Plusieurs moyens sont à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet. Le dispositif a été adapté et renforcé pour faciliter la participation de tous dans le contexte sanitaire :

- **Un document d'information** avec un coupon-réponse préaffranchi sera distribué, dès la première semaine de la concertation dans toutes les boîtes aux lettres des

habitants des communes de Carresse-Cassaber, Sorde-l'Abbaye, Peyrehorade et Salies-de-Béarn.

- **Des expositions sont visitables en mairies de Carresse-Cassaber et Sorde-l'Abbaye ainsi qu'au siège des Communautés de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et du Béarn des Gaves. Des moments d'accueil se dérouleront en mairies de Carresse-Cassaber et Sorde-l'Abbaye**, dans le strict respect des gestes barrières. Ces moments d'accueil s'inscrivent dans l'engagement du maintien de l'accès aux services publics.
- **Les équipes de VINCI Autoroutes ont ouvert un numéro vert** pour permettre à chacun de s'exprimer et d'échanger à tout moment, ou par rendez-vous et visioconférence, avec les équipes qui conduisent les études du projet : **05 82 95 09 30**.
- **Un module interactif d'expression** est ouvert sur le site internet du projet www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com
- Chacun pourra également **écrire au Maître d'ouvrage** par courrier ou e-mail :

VINCI Autoroutes :

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest
Concertation demi-échangeur Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye
22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac
a64-echangeur-carresse-cassaber@vinci-autoroutes.com

- Les dossiers de concertation peuvent être envoyés par courrier sur simple demande via la lettre T ou le numéro vert.

Tous les détails du dispositif d'information et de participation sont disponibles sur le site Internet www.a64-echangeur-carresse-cassaber.com ou en scannant ce QR Code:



Dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les investissements autoroutiers se concrétisent :

Après la signature des conventions de financement fin 2019 avec les collectivités territoriales, les études sous maîtrise d'ouvrage de VINCI Autoroutes se sont poursuivies activement en 2020 dans l'objectif d'aboutir à la réalisation de 5 nouveaux échangeurs ou demi-échangeurs sur l'autoroute A64 d'ici 2024 à 2026 :

Trois opérations ont été intégrées au Plan d'Investissement Autoroutier :

- Création de 2 nouvelles bretelles sur l'échangeur A641 / RD817 – 2,4 M€ cofinancés par le Département des Landes, l'État et VINCI Autoroutes – Objectif de mise en service : mi 2024
- Création du demi-échangeur Carresse-Cassaber / Sorde-l'Abbaye sur A64 – 13,5 M€ cofinancés par les Départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, la Communauté de communes du Béarn des Gaves, les groupes Daniel et Cemex, l'État et VINCI Autoroutes – Objectif de mise en service : 2025

- Création du demi-échangeur La Virginie – 9 M€ cofinancés par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune d'Orthez, l'État et VINCI Autoroutes - Objectif de mise en service : 2026

Deux autres font l'objet de conventions de financement spécifiques :

- Complément de l'échangeur A641 / RD19 – 6 M€ cofinancés par les Départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'État et VINCI Autoroutes - Objectif de mise en service : mi 2025
- Création de l'échangeur Pau-Berlanne – 18,55 M€ cofinancés par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de communes Nord Est Béarn – Objectif de mise en service : 2026

L'ensemble de ces aménagements vise à répondre aux besoins des territoires et des usagers de la route, leur réalisation va permettre de :

- Renforcer l'accessibilité ;
- Sécuriser le réseau local et les traversées des centres-villes ;
- Accompagner le développement économique ;
- Améliorer le cadre de vie ;

Contacts presse :

- VINCI Autoroutes : Pierre DESCAMPS – 06 44 36 60 47 pierre.descamps@vinci-auto-routes.com
- Préfecture des Landes : 05 58 06 72 49 – pref-communication@landes.gouv.fr
- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques : 05 59 98 24 50 – pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

